Ville de Tournefeuille

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À MADAME ELISE BESSIÈRES

N° A23-033

5.5

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19 et R2122-8 ;

VU la délibération n°20-017 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire ;

VU l'arrêté n°153 A 2023 du 1er juillet 2023 portant titularisation de Mme ELISE BESSIÈRES en qualité d'Attaché Territorial ;

CONSIDÉRANT que Mme ELISE BESSIÈRES occupe la fonction de Directrice de projet transition écologique de la Ville de Tournefeuille, sous l'autorité du Maire ;

ARRÊTE

Article 1 – Délégation est donnée à Mme ELISE BESSIÈRES, Directrice de projet transition écologique de la Ville de Tournefeuille, à l'effet de signer :

- Les bons de commande pour l'achat des matériels et fournitures nécessaires au fonctionnement courant de la transition écologique ainsi que pour des achats d'investissement inférieurs à 2 000 € HT.
- Tous correspondances et actes de gestion courante n'emportant pas décision dans le cadre de ses fonctions.

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune et au recueil des actes administratifs.
Copie en sera adressée à l'intéressée, au comptable public et au Préfet de la Haute-Garonne.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 26 décembre 2023

Le Maire,

Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20231226-A23-033-AR
Date de télétransmission : 09/01/2024
Date de réception préfecture : 09/01/2024